



COMMUNE DE
PRANGINS

Manuel pratique

Pour l'évacuation des ordures et autres déchets



Nous n'avons qu'une planète, aidez-nous à la protéger...

PRÉAMBULE

Vu l'intérêt écologique et l'obligation de lutter contre le gaspillage (recyclage des déchets ménagers et industriels), la Commune de Prangins a mis en place une déchetterie intercommunale permettant de donner à toute la population, la possibilité de trier et d'évacuer les différents déchets selon des critères définis.

Vous trouverez donc dans les pages suivantes tous les renseignements utiles à ce sujet.

La Municipalité.



Introduction des taxes (dès le 1^{er} janvier 2014)

La loi précise que les frais de traitement des déchets urbains doivent être couverts intégralement par une taxe à la quantité (taxe au poids ou taxe au sac) et par une taxe forfaitaire.

Que finance-t-on avec ces deux taxes ?

La collecte, le transport et le traitement des déchets incinérables et valorisables, les informations relatives à l'élimination des déchets urbains ainsi que les frais administratifs en relation directe avec l'élimination des déchets urbains.

A quoi il faut ajouter: les postes de collecte (y compris maintenance - lavage); les véhicules collecteurs d'ordures; la constitution de réserves pour l'entretien; l'assainissement et le remplacement des installations, pour être en adéquation avec les exigences légales ou pour des améliorations de leur exploitation.



Montant des taxes

Les frais de gestion des déchets urbains sont assurés par:

Une taxe au sac (sacs compatibles avec nos containers)

17 litres	1 rouleau = 10 sacs	10.- (1.-/sac)
35 litres	1 rouleau = 10 sacs	19.50 (1.95.-/sac)

Ces montants s'entendent TVA incluse.

Ces sacs, de couleur blanche, sont disponibles dans la grande distribution, les offices de poste ainsi qu'à l'épicerie de Prangins.

Une taxe forfaitaire

Une taxe forfaitaire à l'habitant est perçue par année, dès qu'il atteint l'année des 18 ans. Les jeunes de 18 à 25 ans qui sont encore en formation (études, apprentissage) seront exonérés sur présentation d'un justificatif auprès de la bourse communale (bourse@prangins.ch).

Personnes au revenu d'insertion (RI) ou au bénéficiaire d'une prestation complémentaire (rente PC AVS/AI, PC Familles)

Les adultes, au bénéficiaire d'une prestation complémentaire, à l'AI, au revenu d'insertion ou dans le besoin, peuvent prendre contact avec la Municipalité afin de trouver un arrangement.

L'âge de l'assujetti au 1^{er} janvier ou lors de son arrivée dans la commune est déterminant pour le calcul de la taxe de l'année en cours.

Le montant de la taxe forfaitaire est susceptible d'évoluer d'une année à l'autre. Elle sera en effet adaptée à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du coût effectif de la gestion des déchets.

La taxe forfaitaire sert à couvrir les frais liés aux déchets valorisables, à l'information, ainsi que les autres frais généraux (mise en place de collectes, infrastructures, frais administratifs). Dès lors, les habitants en résidences secondaires sont également assujettis.





Mesures d'allègement

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants, ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité a décidé des actions suivantes :

Naissance

Lors d'une naissance, le représentant légal pourra retirer gratuitement 5 rouleaux de 35 litres ou 10 rouleaux de 17 litres, par enfant, sur présentation d'une copie du certificat de naissance ou du livret de famille.

Petite Enfance

Pour les deux années qui suivent la naissance, le représentant légal pourra retirer gratuitement 2 rouleaux de 35 litres ou 4 rouleaux de 17 litres, par enfant.

Un courrier sera adressé à toutes les personnes concernées par ces mesures.

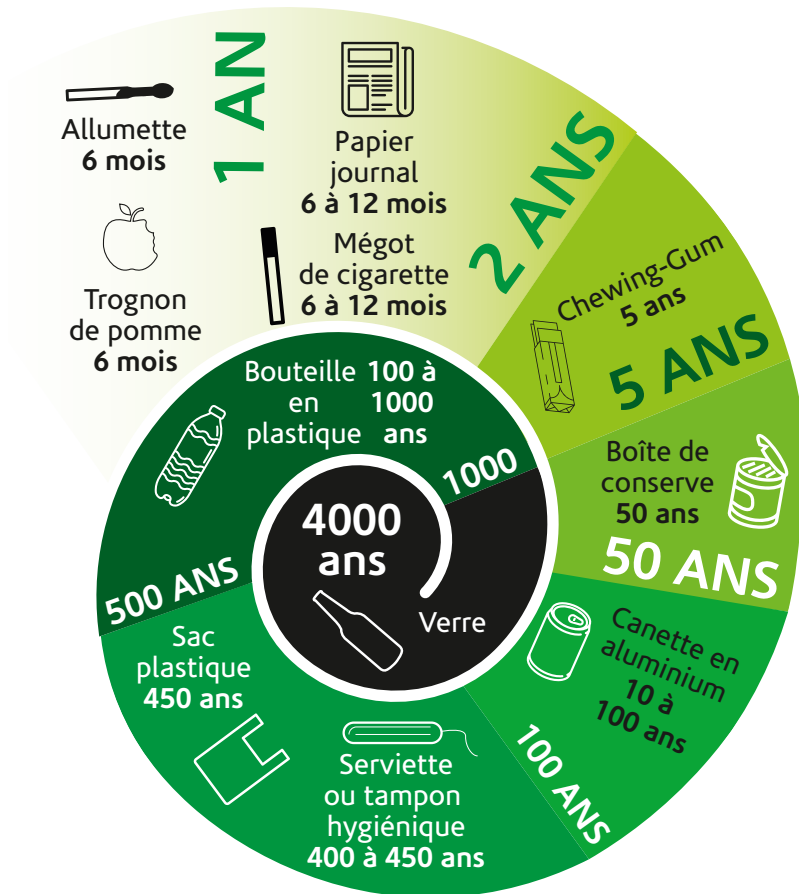
Ces rouleaux sont disponibles auprès du Service de la Petite enfance, Mme Donatella Orzan, uniquement sur RDV, au 022 994 31 27 ou par courriel à dorzan@prangins.ch.

Personnes souffrant d'incontinence ou d'un autre handicap spécifique

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence ou souffrant d'un handicap spécifique générant une quantité de déchets importante, peuvent obtenir une attestation auprès du CMS ou un certificat médical auprès de leur médecin traitant.

Sur présentation d'une attestation, ils peuvent acquérir **1 fois par année 5 rouleaux de 35 litres ou 10 rouleaux de 17 litres** à prix réduit au Greffe Municipal.

La durée de vie des déchets dans la nature

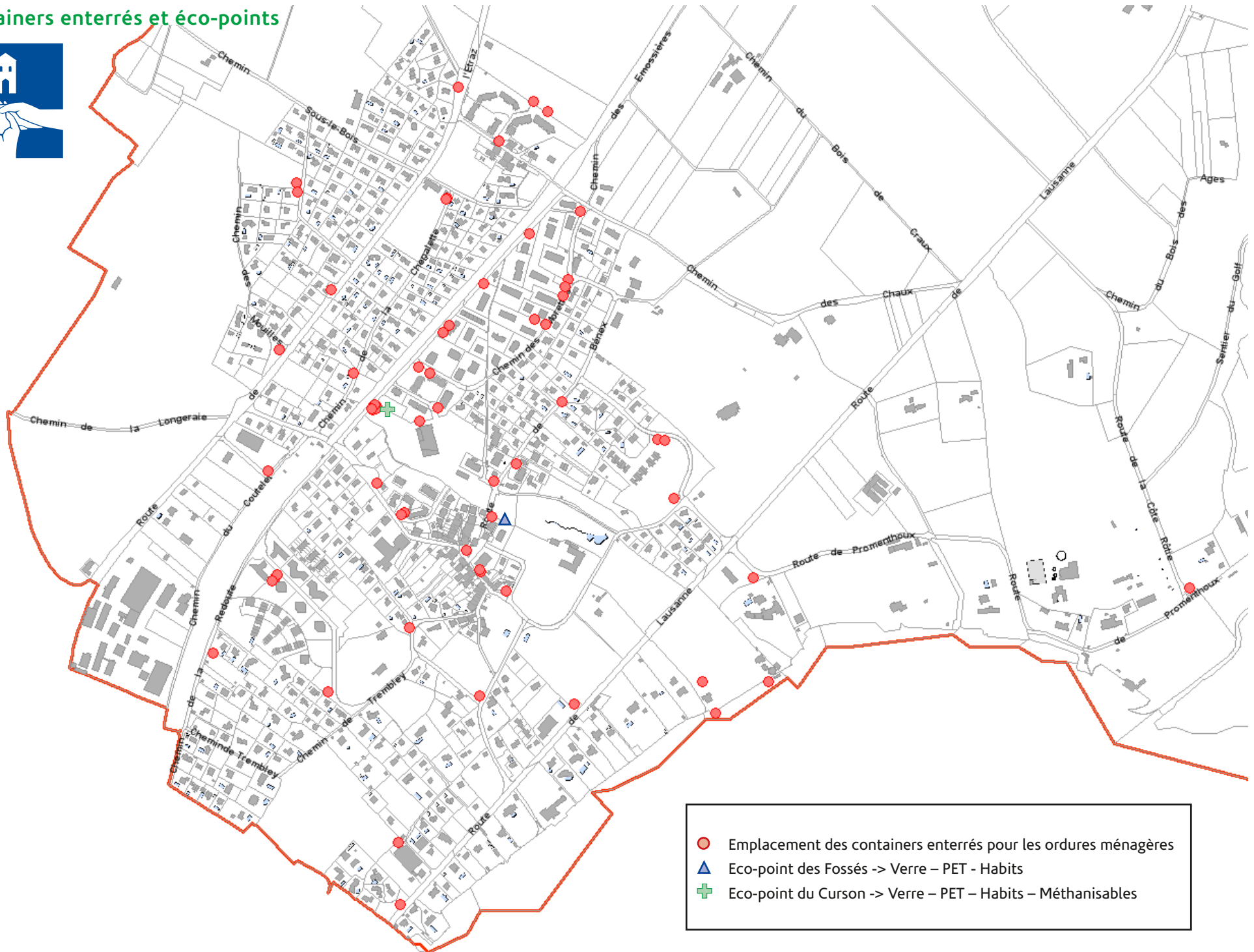


Accès à la page « Voirie et Déchetterie » sur le site de la Commune de Prangins :

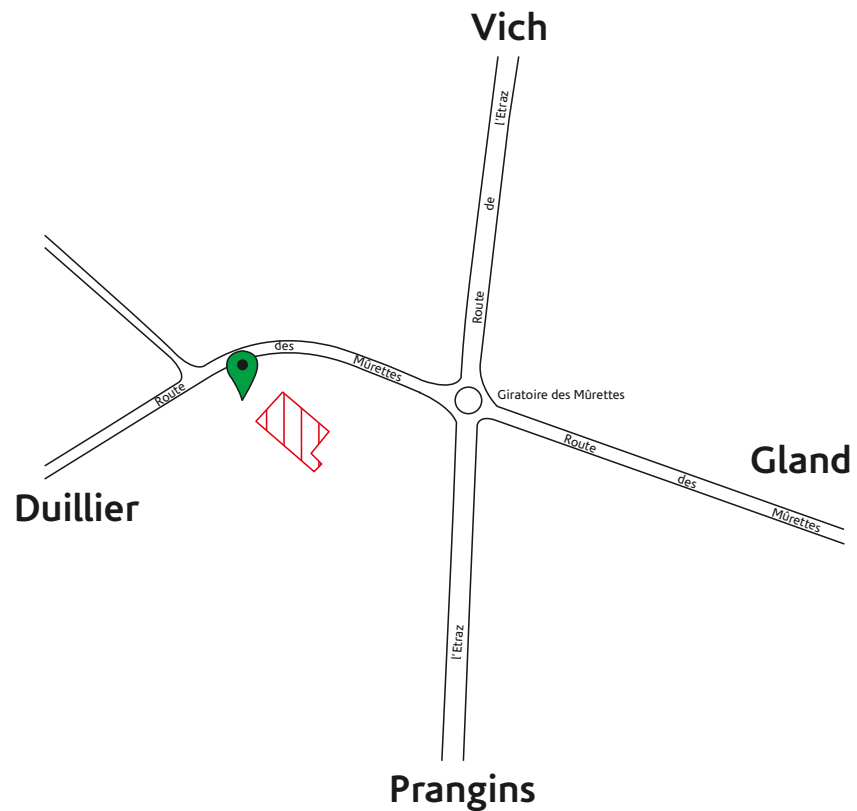
JE SUIS UN
QR CODE,
SCANNEZ MOI!



Containers enterrés et éco-points



Déchetterie « En Messerin » Comment y accéder ?



 Déchetterie «En Messerin»

Un système de macaron a été mis en place pour l'accès à la déchetterie. **Celui-ci doit être placé de manière visible derrière le pare-brise de votre véhicule.** Des contrôles sporadiques sont effectués par une entreprise tierce. **Toute personne qui ne sera pas en mesure de le présenter se verra refuser l'accès.**

Les horaires de la déchetterie se trouvent sur le macaron.



Déchets admis selon la signalétique de la déchetterie :



Ferraille, alu et fer blanc

Accepté **Refusé**

- Canettes
- Acier
- Tubes
- Boîtes de conserve
- Aluminium ménager
- Meubles et objets métalliques (plus de 50% de métal)
- Vélos inutilisables
- Chaises pliables

- Composites Alu/papier Alu/plastique
- Berlingots
- Sachets en plastique
- Plastique
- Déchets spéciaux
- Appareils frigorifiques
- Cuisinières, machines à laver, à sécher, etc
- Tout autre appareil électrique et électronique



Encombrants incinérables

Accepté **Refusé**

- Objets volumineux (plus de 60cm) composites
- Moquettes et tapis
- Matelas

- Sacs poubelles
- Déchets recyclables
- Déchets spéciaux
- Appareils électriques et électroniques
- Papier et carton
- Déchets inertes
- Objets métalliques



Verre

Accepté **Refusé**

- Emballages en verre
- Bouteilles
- Bocaux
- Flacons

- Verre à vitre
- Miroirs
- Porcelaine
- Céramique
- Autres matières



Bois

Accepté **Refusé**

- Résidus de petite menuiserie
- Meubles d'intérieur en bois, sans revêtement, ni rembourrage
- Emballages en bois
- Palettes
- Bois de petites démolitions
- Cadres de fenêtres (sans vitre, sans joint, sans ferrement)

- Meubles rembourrés
- Déchets composites
- Grosses ferrures



Papier

Accepté **Refusé**

- Papier journal
- Revues et illustrés
- Publicités
- Magazines
- Papier de bureau et à lettres

- Carton (se recycle séparément)
- Cartons à oeufs
- Emballages composites (avec alu ou plastique)
- Sacs d'aliments
- Papiers sales
- Berlingots
- Pochettes à photos



Carton

Accepté **Refusé**

Pressés à plat:

- Cartons pliés
- Cartons ondulé
- Cartons à fruits, aplatis
- Cartons à légumes, aplatis
- Cartons à oeufs

- Papier (se recycle séparément)
- Emballages composites (avec alu ou plastique)
- Cartons sales
- Berlingots
- Sacs d'aliments
- Cartons lessive



PET

Accepté **Refusé**

- Bouteilles en PET compressées

- Bouteilles ayant contenu:
 - du shampoing
 - des produits d'entretien
 - du lait
 - de l'huile
 - du vinaigre



Plastique

Accepté **Refusé**

- Plastique mou
- Plastique d'emballage
- Emballage en barquette (propre)
- Flacon de lessive
- Bouteille d'huile, shampoing
- Cabas plastique

- Meubles de jardin
- Berlingots de lait et jus de fruits
- Composite Alu/papier Alu/plastique
- Polystyrène (sagex)
- Plastique dur



Déchets inertes

✓ Accepté	✗ Refusé
<ul style="list-style-type: none"> Mélange maçonnerie Ciment Isolation Terre cuite, tuiles Briques Gravier Plâtre Carreaux, carrelages Vaisselle, verres, plat à gratiner, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> Emballages Inertes fibro ciment amiantés Déchets verts, feuilles, gazon, sciure Os, carcasses Coquillages Litières d'animaux domestiques Isolation



Polystyrène blanc - Sagex

✓ Accepté	✗ Refusé
<ul style="list-style-type: none"> Polystyrène expansé blanc propre compact Protection pour meuble Protection pour appareils Calage compact d'emballage 	<ul style="list-style-type: none"> Chips de PS Barquettes de fruits et de viande Cartons Tout autre plastique Polystyrène (Sagex) de couleur ou sale




Déchets méthanisables

✓ Accepté	✗ Refusé
<ul style="list-style-type: none"> Légumes, épluchures Marc de café Fleurs Fruits, agrumes Restes de nourriture cuite (sans os) Pain Coquilles d'oeufs 	<ul style="list-style-type: none"> Sachets biodégradables Litières d'animaux domestiques Mégots de cigarettes Os, carcasse Coquillages Couches culottes Fer, alu, PET Emballages beurre confiture Vaisselle, bouchons liège, capsules de café




Branches



Gazon, Feuilles, Sciure

Appareils électriques:



Appareils ménagers

- Micro-ondes
- Fers à repasser
- Machines à coudre
- Mixeurs
- Robots
- Batteurs
- Pétrisseurs
- Hachoirs, etc...

Machines à café

- Machines à filtre
- Cafetières
- Machines automatiques
- Etc...

Appareils pour la maison

- Aspirateurs
- Nettoyeurs vapeur
- Purificateurs d'air
- Stérilisateurs
- Nettoyeurs haute pression
- Etc...

Appareils de sport et de bien-être

- Systèmes de positionnement (GPS)
- Balances
- Thermomètres
- Tensiomètres
- Pulsomètres
- Etc...

Appareils pour les soins du corps

- Sèches-cheveux
- Rasoirs
- Épilateurs
- Fers à boucler
- Appareils de massage
- Tondeuses
- Etc...

Jouets

- Tous les jouets avec des composants électriques ou électroniques
- Modèles réduits de train
- Jouets musicaux
- Poupées parlantes
- Etc...

Appareils pour l'entretien de la maison et du jardin

- Tondeuses
- Tronçonneuses
- Cisailles
- Fraises à neige
- Etc...

Luminaires

- Luminaires sur pied
- Plafonniers
- Luminaires de table
- Etc...

Machines-outils

- Perceuses
- Visseuses
- Appareils de soudage
- Pistolets à agrapheur
- Presses
- Compresseurs
- Scies
- Etc...

Les vitrines (banques frigorifiques) de plus de 4.2m (longueur, largeur, profondeur additionnés) ne sont pas admises.



Bureautique

- Machines à écrire
- Photocopieurs
- Télécopieurs
- Projecteurs
- Massicots
- Destructeurs de documents

Informatique

- PC et serveurs
- Imprimantes
- Moniteurs
- Scanners
- Produits réseau
- Systèmes POS

Electronique grand public

- Téléviseurs
- Vidéoprojecteurs
- Radios/Chaines hi-fi
- Haut-parleurs
- Cameras (vidéo, film)
- Appareils photos et accessoires
- Ordinateurs de poche
- Balances

Télécommunications

- Appareils téléphoniques
- Téléphones portables
- Modems
- Routeurs
- Cartes de téléphone
- Système de commutation

Accessoires, consommables originaux

- CD
- Disquettes
- Casques
- Câbles

Industrie graphique

- Systèmes d'impression
- Processeurs

Technologie de sécurité

- Caméras de surveillance
- Moniteurs

Règles d'usage aux utilisateurs de la déchetterie

- Veuillez suivre les directives du surveillant
- Veuillez respecter les règles de la circulation routière
- Veuillez observer la signalétique des différents tris
- Veuillez respecter le tri, tel que prévu par la signalétique
- Veuillez, en cas de doute, vous référer au surveillant de la déchetterie
- Veuillez laisser la place aux autres utilisateurs une fois votre dépôt effectué
- Veuillez respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la déchetterie
- Aucun accès autorisé sans macaron
- Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnant
- Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Merci pour votre collaboration !





www.vaud-taxeausac.ch

0800 804 806

www.prangins.ch

022 994 31 16

Service Technique Communal

stc@prangins.ch
